

COUPE DE FRANCE DES RALLYES



Permis d'organisation

VISA FFSA n°33.en date du 17/12/2025
VISA LIGUE n°2 en date du 16/12/2025.

Règlement particulier

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

**NOTE IMPORTANTE A
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS**

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS a pu organiser pour vous cette 1^{ère} édition du Rallye Nationale de la Courgette.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons expressément de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et les consignes de sécurité**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent. Suivez scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés prévus pour les reconnaissances, qui ne sont pas des essais.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PRÉFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, ET AFIN
DE RESPECTER LA TRANQUILLITÉ DES RIVERAINS, LA RÉGLEMENTATION
SUIVANTE SERA APPLIQUÉE :**

Reconnaisances interdites de 12h00 à 13h00

Limitation à 50 km/h sur les routes des épreuves spéciales

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites

Des reconnaissances seront organisées conformément à la réglementation française des rallyes le :

Dimanche 22 Mars 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

Vendredi 27 mars 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00

Samedi 28 mars 2026 de 7h00 à 11h00

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) seront appliquées aux contrevenants, sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche, panneau sont rigoureusement interdits. En accord avec les communes traversées par le rallye, les organisateurs se réservent le droit de limiter et de baliser le passage dans les cordes.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité !

1er Rallye National de la Courgette- 27 et 28 Mars 2026
REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés et les ordres de départ, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur la page facebook : @ASAGV et sur le site internet de l'ASA : <https://www.asa-guyenne-villeneuvois.fr/>

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : FFSA)	Samedi 17 janvier (sous réserve du permis d'organisation)
Ouverture des engagements :	Samedi 17 janvier 2026
Clôture des engagements :	Lundi 16 mars 2026
Parution du carnet d'itinéraire :	Dimanche 22 mars 2026 à 9h
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 22 mars 2026 de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - le vendredi 27 mars de 9h à 12h et de 14h à 20h00 et le samedi 28 mars de 7h00 à 11h00
Vérifications administratives le :	Vendredi 27 mars de 17h à 19h30 et le samedi 28 mars de 8h à 11h30 Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
Vérifications techniques	le Vendredi 27 mars de 17h30 à 20h et le samedi 28 mars de 8h30 à 12h00 Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
Heure de mise en place du parc de départ :	Le Vendredi 27 mars à 17h30. Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Le Vendredi 27 mars à 17h30 Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
Publication des équipages admis au départ :	Le samedi 28 mars 2026 à 12h30 Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
Publication des heures et ordres de départ :	Le samedi 28 mars 2026 à 12h30. Lieu : Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie
Briefing des pilotes prioritaires le :	Ecrit remis lors des vérifications administratives
Départ de :	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le Samedi 28 Mars 2026 à 13h30 (première voiture).
Arrivée à :	Villeneuve sur Lot, Parc des expositions Georges Lapeyronie, le Samedi 28 mars 2026.
Vérification finale le :	Samedi 28 mars 2026 Garage ALEIXO AUTOS ZA Lascombettes 47140 Saint Sylvestre sur lot
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC	
Publication des résultats du rallye le :	Samedi 28 mars 2026, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 28 mars 2026 à l'ouverture du parc fermé Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Guyenne et Villeneuvois organise, en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur techniques, les 27 et 28 mars 2026 une épreuve dénommée :

1^{er} Rallye national de la Courgette

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 16/12/2025 sous le numéro 2 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 33 en date du 17/12/2025

Comité d'Organisation

Président : ALEIXO Daniel

Membres : ALEIXO Annabel, FREJEFOND Aurélien, GUYON-LACROZE Maryne, MONIE-BOSC Edwige, VIDAL Stéphane

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Chez Monsieur Daniel ALEIXO
55, chemin de LASCANALS,
47340 HAUTEFAGE LA TOUR
Téléphone : 06 03 92 77 03

Mail : asadeguyenneetduvilleneuvois@gmail.com

Permanence du Rallye le jour de l'épreuve :

Parc des expositions Georges Lapeyronnie, route de Fumel, 47300 Villeneuve sur Lot, le vendredi 27 mars de 8h30 à 20h00 et samedi 28 mars de 7h00 à la fin de la manifestation.

Organisateur technique

ASA DE GUYENNE ET DU VILLENEUVOIS

Siège social : Maison de la Vie Associative – 54 rue Coquard – 47 300 VILLENEUVE SUR LOT.

Président : Monsieur Daniel ALEIXO– 55 chemin de Las Canals - 47340 HAUTEFAGE LA TOUR.

Tél. : 06.03.92.77.03

Mail : asadeguyenneetduvilleneuvois@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert	Licence n°11108
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. BLUTEAU Daniel	Licence n°2974
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M.FOURCADE Annie	Licence n°15323
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger	Licence n°4799
Directeurs de Course Adjoints PC ES 1-3-5	MME PERROT Elisabeth	Licence n°6567
Directeurs de Course Adjoints PC ES 2-4-6	M.FRAIGNE Melvin	Licence n°253226
Direction de Course ES 1-3-5	M.PAINVIN Dominique	Licence n°7706
Direction de Course ES 2-4-6	M.ROUGIER Hugues	Licence n° 13220
Commissaire Technique responsable	M. FOURCADE Alexandre	Licence n°28760_
Commissaires Techniques adjoints	M. BATARD Patrick	Licence n°146650
	M.CLUZEAU Laurent	Licence n°372827
Médecin chef	M.DOMECH Jean-Pierre	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme NOBLE Monique	Licence n°120099
Chargé des relations avec la presse	M.	Licence n°_____

1er Rallye National de la Courgette- 27 et 28 Mars 2026

Chronomètres	Mme. ZONTA Christiane	Licence n°45048
	M.LAPOUGE Laurent	Licence n°13530
	M. GRENEREAU Jean-Pierre	Licence n°15324
	Mme RUBAULT Jacqueline	Licence n°220581
Classement informatique	Mme BOUGEOIS Monique	Licence n°132559

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} Rallye National de la Courgette compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3.
- Le trophée HANKOOK France (en attente de validation)
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.
- Le Challenge des commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye national de la Courgette doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 mars 2026

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Rallye si le nombre des engagés est inférieur à 50.

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
 - Une remise est consentie pour les membres de l'ASA de Guyenne et du Villeneuvois (1 membre de l'équipage adhérent : - 20 €, 2 membres adhérents : - 50 €)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 760 € (x 2)

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques devront être établis à l'ordre de ASA GV.**

Pour être recevable, la demande d'engagement devra être intégralement et lisiblement complétée, **adresse mail comprise.**

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

En cas de déclaration de forfait faite par ECRIT (mail identifié) avant le mardi 18 mars 2025 à minuit, l'engagement sera intégralement remboursé. Au-delà de cette date, une retenue de 40% sera appliquée jusqu'au début des vérifications et la totalité sera encaissée passé ce dernier délai.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1 VOITURES AUTORISÉES

B. Rallyes nationaux et Régionaux

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1*, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4, F-RC5 et **F-RC6 et F-Rce** homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le roadbook.

Pour les véhicules FRce, une autorisation spéciale pour recharger les batteries Hors Zone assistance sera autorisée et fera l'objet d'un additif explicatif.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu à cet effet au Parc des expositions Georges Lapeyronie, 47300 VILLENEUVE SUR LOT. Le samedi 28 Mars 2026 à partir de 7h00, jour de la compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**

Au parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible l'emplacement de chaque voiture de course un **extincteur** pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

La pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

A partir du samedi 28 mars 7h00, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

4.7 P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc Fermé d'arrivée

En cas de non-respect :

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye :

- 1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
- 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur la voiture (un plan de pose sera fourni).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National de la Courgette représente un parcours de 188 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 88,800 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 La TOUR

ES 2-4-6 : La Grande Bruguette

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de **respecter au cours des reconnaissances le code de la route** (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité **à trois au maximum**.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2. VEHICULES

- Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre (de préférence identique au numéro de course). Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.
Cet autocollant devra être noir sur fond jaune ou orange, être apposé à minima à l'avant et à l'arrière du véhicule et être de dimension de 210 mm x 140 mm (cf article 4.5 des RTS Rallyes – Identification des voitures).
- Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book.
- En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 22 Mars 2026 de 9h à 12h et de 13h à 18h00 et le vendredi 28 Mars de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et le samedi 28 mars de 9h00 à 11h00.

Afin de respecter la sécurité et la tranquillité des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le samedi 28 Mars 2026, à l'ouverture du parc fermé, Parc des expositions Georges Lapeyronie à Villeneuve sur Lot.

Il n'y aura pas de remise de prix numéraire. Un lot sera donné à chaque équipage.